Logo

Ville, date

Prénom nom
Titre
Adresse ligne 1
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
Adresse ligne 4

**Objet : Justice pour Joyce et toutes celles et ceux que l’on ne voit pas sur vidéo**

Madame x ou Monsieur y

Nous vous interpellons aujourd’hui, car la mort de Joyce Echaquan causée par la négligence criminelle des infirmières de l’hôpital de Joliette démontre, encore une fois, l’ampleur des injustices sociales dans nos institutions. Ces meurtres sont inacceptables et il y a urgence d’agir. En effet, madame Echaquan est décédée seule attachée à un lit d’hôpital alors que le personnel soignant a fait preuve de négligence criminelle causée par le racisme systémique présent dans les services publics.

À la veille du premier anniversaire du rapport de la Commission d’enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (CERP), le Gouvernement du Québec ne peut plus ignorer les injustices vécues par les personnes racisées dans nos institutions. Joyce Echaquan est décédée parce que c’est une femme autochtone. Il n’y a aucun doute sur cette question puisque, quelques heures avant sa mort, nous pouvions entendre les propos racistes des infirmières soignantes dans la vidéo enregistrée par madame Echaquan.

Beaucoup de questions restent en suspens. Il est aberrant que, tout comme les meurtres des personnes noires par les services de police, les meurtres des femmes autochtones doivent être filmés pour que l’on y accorde de l’importance. Combien d’entre elles meurent en silence sans que réelle justice ne soit rendue ? Non seulement le racisme systémique dans nos institutions tue, mais il rend également l’accès à une justice impossible pour les personnes marginalisées. Rendre justice à Joyce, c’est d’abord et avant tout de s’assurer que le personnel responsable soit poursuivi à la hauteur du crime commis. Mais c’est aussi s’assurer du caractère indépendant et non biaisé de l’enquête qui sera menée, reconnaître l’existence des violences institutionnelles, revoir les mécanismes et les pratiques de nos institutions qui permettent à ces violences de se perpétrer et s’assurer que toutes les autres femmes autochtones et racisées victimes de ces mêmes abus aient un accès équitable et sécuritaire au système de justice. Il est impératif que nous rendions réellement justice aux communautés autochtones telles que formulées, entre autres, dans l’ « appel à la justice[[1]](#footnote-2) » de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

**Demandes**

Madame X ou Monsieur Y, il est temps de prendre vos responsabilités et d’arrêter ces violences faites par les employé-e-s de l’État. La Charte des droits et libertés de la personne nous informe que « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu’à la sûreté, à l’intégrité et à la liberté de sa personne. Il possède également la personnalité juridique [[2]](#footnote-3)». Vous vous devez de respecter ces bases de notre société.

En ce sens, nous appuyons les demandes faites par la famille de Joyce, par la communauté de Manawan et par Femmes Autochtones du Québec (FAQ). Nous exigeons qu’une reconnaissance du racisme systémique soit faite par le Gouvernement et qu’il applique immédiatement les mesures demandées par les personnes concernées. Nous exigeons également justice pour Joyce Echaquan. Il faut que cette situation serve d’exemple pour l’entièreté du personnel soignant et des employé-e-s de l’État. Nous saluons le congédiement d’une infirmière ayant causé la mort de Joyce et l’ouverture d’une enquête du CISSS et du coroner, mais il ne peut y avoir deux systèmes de justice, les meurtriers sont des meurtriers. Ainsi, nous voulons que les infirmières et le personnel de l’hôpital de Joliette responsables de la mort de madame Echaquan soient arrêtés et qu’elles subissent un procès.

En espérant vivement que vous donnerez suite à nos demandes, je vous invite, Madame X ou Monsieur Y, à me contacter pour tous suivis,

Signature

**Prénom Nom, titre**

1. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Les-appels-%C3%A0-la-justice.pdf [↑](#footnote-ref-2)
2. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12 [↑](#footnote-ref-3)